

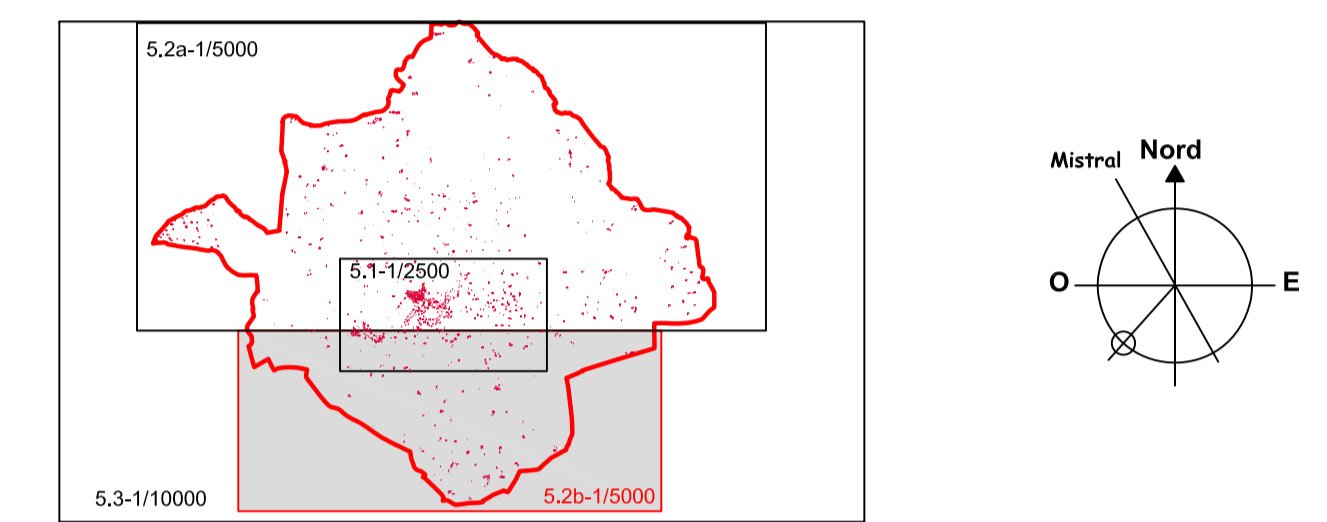
## Plan Local d'Urbanisme

### 5.2.b - Document graphique

Zonage, emplacements réservés, marges de recul

Partie Sud  
Echelle 1 / 5 000

Modification n°1 - Dossier d'enquête publique



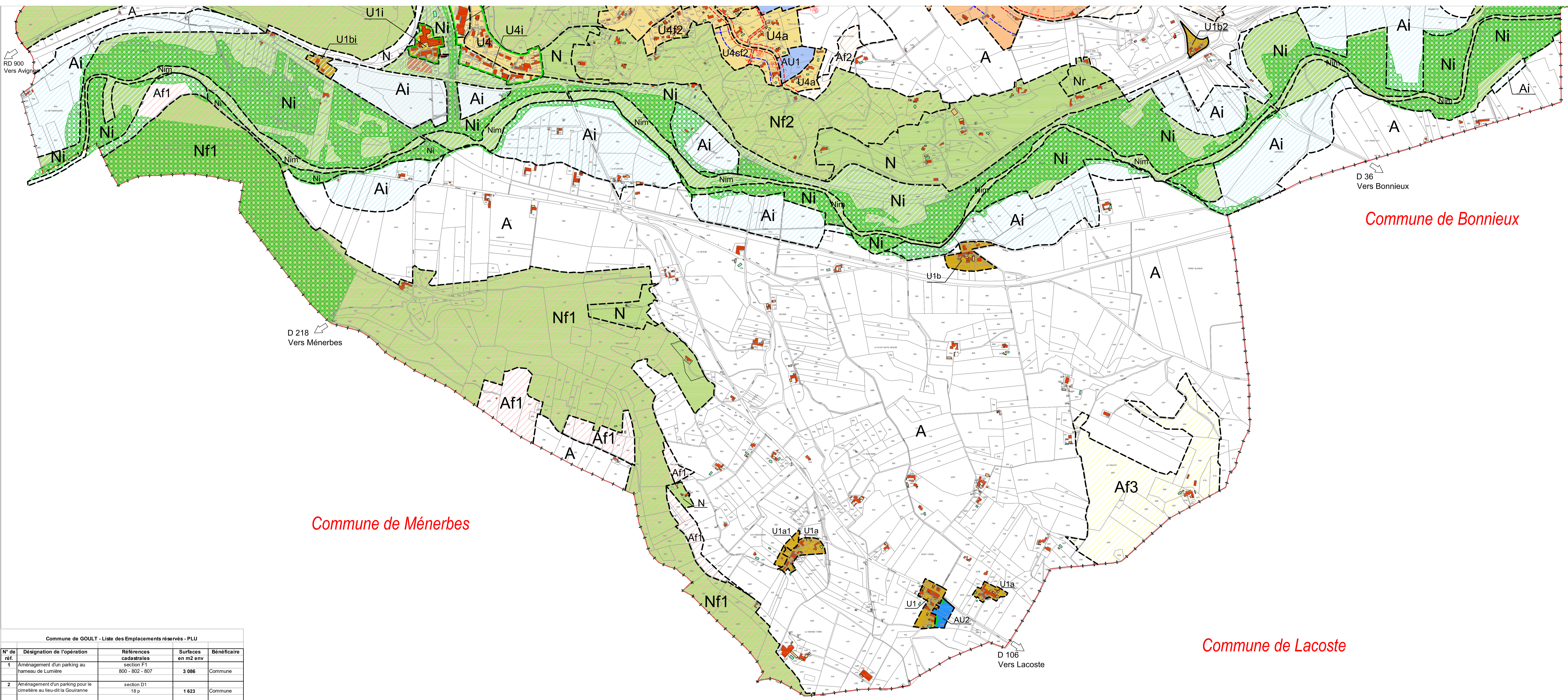
Elaboration	Prescription 17 / 11 / 2003	Arrêt n°2 11 / 02 / 2013	Mise à l'enquête 29 / 05 / 2013	Approbation 21 / 11 / 2013
Modification n°1	Prescription 17 / 05 / 2016			

Atelier d'Urbanisme MICHEL LACROZE et Stéphanie VERNIER  
8, Place de la Poste 30131 PLEAULT  
tel : 04 90 26 39 35 fax : 04 90 26 30 76

Origine cadastre - Droit de l'Etat réservés  
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil Général de Vaucluse

### LEGENDE

<b>Généralités</b>		<b>Risque incendie</b>		<b>Zonage PLU (indice)</b>	
	Limite communale		Aléa très fort		f1
	Principaux cours d'eau		Aléa fort		f2
	Mise à jour du cadastre (position indicative)		Aléa moyen		f3
<b>Zones et secteurs</b>		<b>Risque inondation</b>		<b>Zonage PLU (indice)</b>	
	Le village, Lumières, hameaux		Risque d'inondation		i
	Gourranne, extension Est du village	<b>Plantations, espaces boisés</b>			
	Sumiane		Espaces boisés classés à conserver au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme		
	Lumières, sud du village	<b>Emplacements réservés, recul, accès</b>			
	Zone à urbaniser ouverte		Reculement des constructions par rapport - à l'alignement de la voie, - à l'axe de la voie.		
	Zone à urbaniser fermée, orientations d'aménagement		Limite de constructibilité des constructions par rapport à l'axe de la voie.		
	Zone à urbaniser ouverte		Emplacement réservé pour équipement public, avec numéro de référence d'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés		
	Zone naturelle		Application de l'article L. 151-15 du Code de l'urbanisme : secteur de mixité sociale: 20% de logements locatifs sociaux pour tout programme de plus de 5 logements		
	Zone agricole				
	Zone non aedificandi, largeur 6m				
	Périmètre visant à assurer la pérennité des commerces et de l'artisanat				



Commune de Bonnieux

Commune de Ménerbes

Commune de Lacoste

Commune de GOULT - Liste des Emplacements réservés - PLU				
N° de réf.	Designation de l'opération	Références cadastrales	Surfaces en m2 env	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un parking au hameau de Lumière	section F1 800 - 802 - 807	3 086	Commune
2	Aménagement d'un parking pour le cimetière au lieu-dit la Gourranne	section D1 18 p	1 623	Commune
3	Réalisation de 5 aires de croisement au lieu-dit Sumiane	section E 52 p - 888 p - 334 p - 328 p - 949 p	340	Commune
4	Réalisation de 3 aires de croisement au lieu-dit les Chavelles	section H1 43p - 44p - 89p - 90p - 74p - 85p - 87p	541	Commune
5	Réalisation de 2 aires de croisement au lieu-dit Pied de Bellon	section F2 182p - 184p	140	Commune
6	Élargissement à 8 m du chemin de la Barbe au lieu-dit Pied de Bellon et aires de croisement retournement	section F2 968p - 969p - 222p	879	Commune
7	Liaison avec le chemin de la Barbe au lieu-dit Pied de Bellon	section F2 197 p	347	Commune
8	Réalisation d'une station d'épuration au Lieu dit Les Combans	section A 67 - 73	3 311	Commune
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>10 267</b>	